



# CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



## Procès-verbal N° 4 – 2021 / 2026

Séance du mardi 20 septembre 2022, 18h30 / 20h00

Salles 22 et 23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

### Ordre du Jour du 20 septembre 2022

<b>1. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2022.....</b>	<b>3</b>
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	3
<b>2. Mot des directeurs .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Quart parents.....</b>	<b>4</b>
3.1. Camps à Montreux-Est – Lettre du quart parents – Sondages - Brochure.....	4
<b>4. Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>6</b>
4.1. Questions reçues par courriel.....	6
<b>5. Calendrier 2022 .....</b>	<b>9</b>

➤ **Sont présent-e-s :**

**Groupe 1 Les représentants des autorités communales :**

Mmes Jacqueline Pellet  
Christine Chevalley  
MM. Florian Manzini  
Nicolas Büchler

**Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :**

Mmes Sandrine Kern  
Irène Mauroux  
MM. Philippe Valazza  
Xavier Désilets  
Guillaume Jordan

**Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :**

Mmes Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola)  
Céline Cornaz  
MM. Laurent Molinari  
Vincent Demaurex

**Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :**

Mmes Myriam Altieri  
Coralie Monachon  
Géralde Vuissoz  
Regina Andrade  
MM. Albert Richard  
Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mmes Sandrine Monis Casasola, **groupe 3 (en alternance avec Mme Célia Elison)**  
Alexandra Ramser, **groupe 1**  
MM. M. Yanick Hess, **groupe 1**  
Simon Smith, **groupe 3**  
André Wismer, **groupe 2**  
Marc Weber, **groupe 3**

*Prise du PV : C. Rossetti*

*Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :*

**DGEO** : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud  
**EPSMO** : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest  
**EPSME** : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est  
**BCE** : Bureau communal des écoles  
**APEMS** : Accueil pour enfants en milieu scolaire

## **1. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2022**

### **1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)**

En préambule, la Présidente accueille la nouvelle directrice de Montreux-Est, Mme Sandrine Kern qui se présente au Conseil.

La liste des personnes excusées est citée par la Présidente.

Mme Altieri propose, pour la compréhension des parents, de préciser à la page 3 point 2 § 2, s'il s'agit des camps de ski ou de printemps : A Montreux-Ouest, les camps de ski ont été annulés... A Montreux-Est il n'y a pas eu de camps de printemps annulés.

Ne figure pas à l'ordre du jour le fait que les directeurs doivent apporter les plannings des réunions telles qu'elles sont prévues afin de cibler les interventions comme cité à la page n°6 du procès-verbal du 7 juin 2022.

La Présidente informe que cette demande sera discutée au point n°2. Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

## **2. Mot des directeurs**

### **EPSMO et EPSME**

M. P. Valazza initie sa présentation sur la fin de l'année scolaire au moyen d'un fichier Powerpoint (voir annexe) et parle au nom des deux Etablissements.

A Montreux-Ouest, deux événements particuliers de fin d'année scolaire ont eu lieu au collège Vinet et un au collège de Chailly. La cérémonie au collège Vinet ne s'est pas passée selon ses espérances à cause des intempéries. Suite à des alertes météo, la partie en extérieur a été annulée. Beaucoup de personnes se sont retrouvées dans un bâtiment assez exigü. En termes de sécurité, ce fut riche en enseignement. Sur Chailly, la partie extérieure s'est bien passée.

Les promotions ont été organisées en collaboration avec Montreux-Est comme l'année passée. Ces promotions sont une amélioration d'un point de vue logistique. On mutualise les ressources pour la sonorisation et l'organisation avec la Commune de Montreux. Montreux-Ouest effectue sa cérémonie le matin et Montreux-Est l'après-midi. Cela a donné une coloration commune aux Etablissements montreusiens. A la fin des cérémonies, un cornet apéritif était offert. M. Valazza remercie la Commune et les chefs de service pour la logistique et pour le cadre du Marché Couvert.

Pour la rentrée, à Montreux-Ouest, la reprise s'est bien déroulée avec une « nouvelle » direction (renouvelée à 50%). Ils sont dans la stabilité, 67 classes, 150 enseignants et 10 aides à l'intégration (74 classes, 1370 élèves).

M. Müller a constaté qu'il n'y a plus de classe HP à Montreux-Est. Mme Kern confirme et explique. L'enseignante qui donnait la classe HP a changé d'établissement. L'école cherche un-e enseignant-e formé-e pour suivre des classes HP, mais actuellement personne n'a été trouvé. Ce cours pourra être remis en place dès l'engagement d'un-e nouveau-elle enseignant-e HP.

M. Valazza informe qu'il n'y a plus de locaux disponibles dans les deux Etablissements. Ils n'ont quasi plus de marge. A Rambert, il y a actuellement deux containers accueillant des salles de cours. L'organisation des classes d'accueil est explicitée.

Une régionalisation a été mise en place pour encadrer les élèves réfugiés de 7P à 11P. Ces élèves sont annoncés à un référent qui les répartit entre Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. Montreux a de la chance que la Tour-de-Peilz ait accepté de mettre à disposition deux containers. Les deux problématiques sont de trouver des locaux et du personnel. Le marché des enseignant-e-s est quasi « sec ».

Autre élément mettant sous pression l'Etablissement, les périodes d'enseignement dans le secondaire. De 32 elles devraient passer à 34 d'ici 2025/26 avec l'ajout des technologies informatiques selon le projet de Mme Amarelle. Cela ajoutera de la pression sur l'utilisation des locaux pour les deux Etablissements. Les grilles horaires sont montrées et explicitées.

La différence des horaires entre les Etablissements à partir de la 7<sup>e</sup> est expliquée. Premièrement, Montreux-Est est tributaire des horaires du train, ce qui n'est pas le cas de Montreux-Ouest. Le directeur explicite l'organisation de l'horaire continu avec les pauses de midi.

M. Molinari demande si, lorsque l'extension de Montreux-Est sera hors de terre, il y aura la possibilité de soulager Rambert au niveau des locaux ? M. Valazza ne le pense pas. Montreux-Ouest a soulagé Montreux-Est. Ils ont accueilli des classes d'accueil, qui initialement étaient sur Montreux-Est. A Montreux-Ouest, il n'y a plus de locaux de libre d'où la mise en place de containers. Pour les arrivées d'élèves de classes d'accueil, la région commence à être saturée.

La Présidente ajoute un élément : l'extension à Montreux-Est répond aux besoins de Montreux-Est. On se rend compte qu'il y a également des besoins du côté de Montreux-Ouest. Une réflexion est en cours en fonction des prévisions d'effectifs et de ce qui peut être mis en place. Actuellement, pour la future extension scolaire de Montreux-Est, les opposants ont fait recours auprès du Tribunal cantonal. La Commune est en train de préparer le dossier pour répondre d'ici au 30 septembre 2022. Il faut suivre une procédure qui ralentit le début des travaux. C'est le même processus pour la salle de gym triple de la Ballallaz.

### **3. Quart parents**

#### **3.1. Camps à Montreux-Est – Lettre du quart parents – Sondages - Brochure**

La Présidente aborde le courriel de Mme Andrade et souhaite en rester là. Elle propose d'avoir une discussion, si cela est souhaité, avec les personnes intéressées à la fin de la séance afin de clore ce dossier.

Pour les camps à Montreux-Est, la Présidente demande à Mme Kern de bien vouloir transmettre la planification de cette année et d'en informer le CET même entre deux séances. Elle en remercie la directrice.

La Présidente revient sur un élément de la lettre du quart parents du 7 juin 2022, à savoir le fait que le quart parents sentait la volonté d'empêcher la discussion et l'échange d'information entre les membres du quart-parents et le personnel des Etablissements. Il ne s'agit pas du tout de cela. Si les membres du quart parents souhaitent obtenir des éclaircissements de la part des Etablissements ou du personnel des Etablissements, ils passent uniquement par le CET, exception faite si cela concerne leur(s) enfant(s) et qu'ils agissent en leur qualité de parents.

Le sondage que le quart parents a mis sur pied et la brochure ont été envoyés à tous les parents avec un délai de retour la fin du mois. Les enseignant-e-s devront récolter les sondages. SFJ viendra les chercher aux secrétariats des écoles et ensuite le quart parents sera contacté pour la remise des

documents et le dépouillement. Le Canton a mis en place des ateliers dans le cadre du projet Quarto. Dans ce contexte, en cas de demande pertinente, le CET pourrait accepter de participer au financement.

La Présidente donne lecture à la série de questions de Mme Vuissoz (texte souligné).

1. Demi-journée de congé du mardi 23 août 2022 au matin pour les enfants en 2P de Montreux-Est : Ce courrier a été transmis courant juillet en pleines vacances scolaires au moment où les familles sont pour certaines absentes. Aurait-il été possible d'avertir les parents plus tôt pour s'organiser ? Quelle est la raison de cette demi-journée inhabituelle de congé qui a mis les parents en difficulté ? Pourquoi aucune garde alternative n'est possible ?

Mme Kern, étant arrivée en août à l'établissement, ne peut malheureusement pas y répondre. Mme Mauroux précise qu'en mai à la soirée des parents des 1P, l'annonce avait été faite ainsi que dans le courrier de juillet. Mme Vuissoz entend bien la volonté des enseignant-e-s, mais pour les parents cela devient problématique de prendre une demi-journée pour les amener à l'école. La demi-journée de congé a été donnée pour les 2P. Mme Chevalley ajoute que cela se fait depuis des années pour que le contact avec la maîtresse puisse se faire sans les grands. C'est une ancienne pratique.

Mme Andrade propose que cette pratique soit expliquée sur le site internet en mentionnant qu'il s'agit de la pratique de Montreux-Est. Cela permettrait aux parents n'assistant pas aux séances d'information d'être renseignés.

Mme Monachon raconte une expérience avec sa fille. Par rapport à ce mardi matin, elle a contacté la garderie Scoubidou pour savoir s'ils prenaient en charge la période où sa fille a l'habitude d'aller à l'école. On lui a répondu que ce n'était pas prévu de leur côté et qu'ils n'avaient reçu aucune information. Mais s'ils avaient été avertis plus tôt, ils auraient pu faire quelque chose. La Présidente approuve cette piste. Normalement les unités d'accueil pour écoliers ne sont pas ouvertes en temps d'école mais en cas d'exception ou de moment particulier, c'est envisageable en s'y prenant à l'avance.

M. Valazza, à la demande de Mme Altieri, explicite la raison pour laquelle il n'y a pas ce problème à Montreux-Ouest. Des aides à l'intégration et quelques étudiantes sont mobilisées lors de ces semaines avec les 1P et les 2P pour aider l'enseignant-e. Ce sont deux ou trois semaines extrêmement compliquées et effectivement cela a un coût.

2. Apprentissage avec la tablette à partir des 2P

Mme Vuissoz précise sa demande. Elle a appris, ainsi que d'autres parents, par leurs enfants de 2P, que des tablettes sont fournies aux enfants de 5 ans. Ceci est surprenant car on parle de santé. Les pédiatres ne préconisent pas d'écran avant 6 ans, car il y aurait risque d'addiction.

Mme Kern précise qu'il s'agit du projet de Mme Amarelle pour l'éducation numérique qui commence effectivement en 1P avec des tablettes. Celles-ci sont déconnectées au départ. Elles ne seront ni sur réseau ni sur internet. Ils se familiarisent avec les tablettes et font certaines activités avec. C'est un complément à l'enseignement. Sur Montreux, cela n'a pas encore commencé, mais plusieurs Etablissements sont sur leur dernière année « pilote ». Les tablettes vont faire partie de l'éducation à l'école très bientôt. C'est cette fameuse 34ème période qui va se rajouter à l'horaire. Tous les enseignant-e-s vont être équipé-e-s et formé-e-s à l'utilisation des tablettes.

M. Valazza ajoute que c'est une décision prise par la DGEO<sup>1</sup>. Des crédits ont été débloqués pour acheter les tablettes et former les personnes qui formeront ensuite les enseignant-e-s. Les Établissements n'ont pas le choix, c'est une décision cantonale.

M. Désilets explique qu'il a reçu un formulaire pour les parents qui ne veulent pas de cette mesure. Libre aux parents de dire oui ou non. Cela pose le problème à une espèce de séparation entre certains élèves. Le zéro écran à 5 ou 6 ans n'est pas la bonne idée, il faut accompagner les jeunes et les enfants. Pour l'éducation numérique ce n'est pas si mal de commencer avec de tout petits moments.

Mme Kern indique également que les tablettes sont accompagnées de petits livres. Les enfants au cycle 1 ne feront pas toute la journée de la tablette, le but étant déjà de les sensibiliser au risque d'internet à savoir ce qu'est une image, ce qui fait peur. Il y a beaucoup de prévention qui est faite lors de l'introduction de ces tablettes au cycle 1. Le temps est minutieusement chronométré. Il y a un travail de prévention et d'apprentissage. Le but est que ce travail se fasse tout au long de la scolarité et que cela évolue avec l'âge de l'enfant et ses capacités. Cela fait partie du monde dans lequel les enfants vont évoluer.

Mme Vuissoz insiste sur le fait que ce n'est pas bon pour leur santé.

Mme Kern répète qu'il s'agit d'une décision cantonale. Cela fait partie intégrante du plan d'étude romand de l'éducation. La Présidente souligne que ce n'est pas de compétence communale et propose de relayer ces inquiétudes au Département si le CET le demande.

### 3. Au vu des potentielles coupures d'électricité et la pénurie de gaz, qu'y a-t-il prévu comme alternative dans les classes ?

La Présidente précise qu'actuellement tout est potentiel. La Commune a mis en place une cellule de crise par rapport aux mesures de compétence communale. Il faudra voir ultérieurement quelles seront les consignes du Canton et ce qui est possible de mettre en place du côté communal avec les bâtiments à disposition. Mais aujourd'hui, il est impossible de donner une réponse.

## **4. Divers et propositions individuelles**

### **4.1. Questions reçues par courriel**

#### **Question de Mme Altieri (voir annexe)**

Une rencontre avait été prévue avec Mme Pellet et M. Smith le 13 janvier 2022. Ils avaient discuté de plusieurs points et en l'occurrence de mettre à jour le flyer bleu existant et de pouvoir le mettre sur le site communal à côté de leurs noms. Sur le flyer est indiqué l'adresse générale afin que les parents puissent les contacter. Le grand problème c'est de pouvoir accéder aux parents.

La Présidente souligne que sur le site communal se trouvent les noms de tous les membres par catégories. La Présidente a reçu une demande d'un parent souhaitant contacter le quart parents. C'est la raison pour laquelle un document circule auprès des membres afin que chacun puisse mentionner ce qui peut être transmis ou pas (adresse, email, téléphone). Sur le site sera indiquée l'adresse [CET@montreux.ch](mailto:CET@montreux.ch).

---

<sup>1</sup> Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

Mme Altieri a constaté la mention du CET dans la brochure de Montreux-Ouest et propose au directeur de mettre dans celle-ci l'adresse générale du CET ainsi que les noms des membres. Il y aurait également la possibilité de les mettre dans l'agenda.

M. Valazza propose de fixer une rencontre pour améliorer cette communication. A Montreux-Est la brochure a été supprimée et tout se trouve sur le site internet.

### **Intervention de M. O. Müller sur le Vivre Ensemble (voir en annexe)**

#### 1. La Circulation dangereuse

La Présidente informe que la demande a été transmise à l'ASR et fait remarquer la dangerosité des lieux. Aucune réponse n'a été reçue. Mme Andrade propose d'inviter à une prochaine séance un membre de l'ASR à venir s'exprimer sur les questions de sécurité afin de répondre aux différentes questions.

La Présidente approuve pour autant qu'il y ait une remise de questions et exhorte les membres de ne pas hésiter à transmettre leurs questions. Une fois la liste des questions établie, le chargé de la prévention de l'ASR pourrait être invité.

M. Müller trouve que c'est une excellente idée pour avoir une vision globale car pour l'instant ce qui a été mis en place ne sert à rien. Mme Altieri rappelle que sur le sondage il y a également des éléments sur la sécurité.

#### 2. Demande faite par courriel concernant la base légale qui permettait d'envoyer des élèves en congé déjà le jeudi soir

La Présidente stipule qu'il n'y a pas de base légale en tant que telle. Si les Etablissements utilisent ce moyen, ils sont tenus de mettre à disposition une possibilité de garde. A Montreux-Est, le jeudi soir, tout le monde était en congé. Il y avait une solution de garde pour vendredi matin, mais pas l'après-midi. L'école ensuite a contacté les parents ayant demandé une solution de garde le matin pour savoir s'ils avaient besoin d'une solution de garde l'après-midi. A Montreux-Ouest, il y avait des permanences tout le vendredi. M. Müller pense qu'il est important d'offrir la permanence aux parents et de communiquer à l'avance.

#### 3. Question sur le dernier jour d'école à Etraz ; des programmes alternatifs en cas de pluie sont-ils possibles ?

M. Müller raconte que le dernier jour d'école à Etraz, un cortège à l'extérieur était prévu et il a été annulé en prévision d'un gros orage. Il a trouvé dommage qu'il n'y ait pas eu une autre solution.

Mme Cornaz précise que la plupart des enseignant-e-s ont accueilli les parents et des élèves pour un apéritif au lieu du cortège. Ils ont créé des photos de chaque groupe et un montage photo a été ensuite transmis aux parents. M. Müller a trouvé les photos superbes. Il raconte que les enfants de 1 et 4 se sont déguisés avec beaucoup d'imagination et à midi ils étaient avertis que le cortège était annulé. Il trouve que cela s'est terminé un peu en queue de poisson. Il comprend que c'est difficile d'organiser un « programme pluie », mais il est peut-être possible de trouver une solution pour permettre aux enfants, parents et maîtres-maîtresses de se dire aurevoir pour l'année.

M. Valazza explique qu'à Rambert, le nombre d'élèves et des membres de la famille ont fait qu'il n'y avait aucune autre solution. Ils ont appris qu'ils ne peuvent pas gérer des éléments comme la météo. C'est extrêmement gourmand en ressources et il faut également des enseignant-e-s motivé-e-s.

M. Müller explicite les fêtes des écoles du mercredi à Lausanne et de la Tour-de-Peilz le samedi. A la Tour-de-Peilz, le CET l'organise. Pourquoi ne pas faire une fête scolaire plus grandiose et peut-être le samedi ?

La Présidente propose de prendre la température auprès des enseignant-e-s qui sont les premiers concerné-e-s et ensuite en débattre au CET. La Commune, au vu de sa géographie, a choisi la décentralisation. Cela se passe dans les collèges et dans les villages, au plus proche des parents et des élèves. A Lausanne, certes le cortège est bien ancré mais les fêtes aussi posent des questions et des problèmes. La Présidente recommande que chacun dans sa sphère de compétence prenne la température pour ce grand changement.

#### 4. Inscriptions au sport scolaire facultatif

Pour cette question, SFJ a fait venir M. Chevalley qui a très bien expliqué que cela n'était pas possible. La Présidente veut bien le relancer pour l'année prochaine.

M. Müller répète que c'est la panique lorsqu'il y a les inscriptions, après 15 minutes c'est complet. Il faudrait un moyen qui pourrait assouplir les inscriptions pour les parents ne pouvant pas être devant un PC durant les heures d'inscription.

#### 5. Où en sont les projets de construction de la salle de gym triple et l'extension ?

La Présidente y a répondu au point n°2 page 4.

La Présidente répond au courriel de M. Müller du 10 juin 2022 sur la clarification de la fonction de M. Smith dans le fonctionnement du CET. M. Smith est chef de service, le règlement signale que le chef de service a voix consultative et par décision municipale il a été nommé au CET au titre de membre de la société civile. La Présidente fait passer, à titre d'information, la décision municipale qui l'a désigné comme membre du CET et non pas seulement comme chef de service assistant aux réunions.

M. Müller, dans ce même mail, souhaiterait avoir les fonctions de tous les membres. Mme Rossetti établira une liste complète qui pourra être ajoutée au procès-verbal avec la fonction particulière de chacun.

La Présidente donne une information concernant l'accueil en garderie et la gestion de l'accueil scolaire pour les unités d'accueil pour écoliers. Actuellement un préavis a été déposé au Conseil communal pour un nouvel outil de gestion. Ce préavis a été voté lors de la dernière séance du Conseil communal. Tout va être clarifié grâce à ce nouvel outil qui est également utilisé par d'autres communes. Le Conseil communal l'a accepté.

Le préavis du Bureau communal des écoles (BCE) sera déposé au prochain Conseil communal. Il s'agit de la reprise des prestations liées au fonctionnement de l'école, comme les devoirs surveillés, les transports scolaires. Auparavant, cela était géré par les Etablissements via une convention avec le Canton. Cette convention a été dénoncée. Le Bureau communal des écoles (BCE) s'est mis en place au fur à mesure que les éléments de la convention ont été repris. Le BCE a été proposé au Conseil communal pour remplacer cette convention et reprendre les tâches communales dans le giron communal puisque la loi l'impose.



M. Désilets informe de la situation du terrain. Au fur à mesure du projet, l'équipe s'est donnée plus d'ambition et de collaboration avec les directions d'école. Maintenant, elle est à bout touchant. Le BCE essaie de coordonner au maximum les activités de l'EPSME et l'EPSMO. Ce qui n'est pas évident car chaque établissement à sa propre personnalité, ses propres envies. Des commissions de consultation et de coordination ont été mises en place. Tout ce qui touche à la sphère communale devrait gentiment s'harmoniser entre Montreux-Est et Montreux-Ouest. C'est le désir de la Commune. C'est une période de transition. La gestion du changement est difficile à coordonner entre les Etablissements, les responsabilités communales qui touchent le parascolaire, les cantines, les APEMS<sup>2</sup> et d'autres prestations mais en laissant les directions décider du contenu pédagogique.

M. Richard souhaiterait avoir la planification des soirées parents. Précédemment, ils recevaient des invitations. Cette année ils n'ont rien reçu.

La Présidente propose que les deux Etablissements remettent leur planification de l'année une fois terminée à Mme Rossetti qui les transmettra au CET. Mme Kern informe qu'il leur reste plus que la soirée des 11<sup>èmes</sup>. Toutes les autres ont déjà été faites. M. Valazza informe que la soirée des parents des futurs 1P aura lieu en juin. Il fera volontiers parvenir ce fichier mais souhaiterait également convenir d'une rencontre avec une personne du quart parents pour se coordonner.

M. Müller revient sur la proposition municipale distribuée par la Présidente spécifiant le rôle de M. Smith et qui a été rédigée par SFJ. La Présidente insiste que M. Smith est nommé en tant que membre à part entière. C'est une proposition municipale, il est nommé par la Municipalité sur proposition du service de la Présidente. Il assistera avec voix consultative et avec voix délibérative. Mme Altieri explique que le quart parents n'aimerait pas qu'il y ait des conflits d'intérêts.

La Présidente confirme qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt. C'est comme les membres du quart parents sont là au service de l'école et non pas pour servir l'école. M. Müller insiste sur le fait qu'il pense que M. Smith s'est auto-nommé. La Présidente insiste sur l'absence de conflit d'intérêt.

## 5. Calendrier 2022

La prochaine séance aura lieu le 6 décembre 2022 à 18h30 à la Maison de Quartier Jaman 8.

Annexes :     - PowerPoint de l'EPSMO et l'EPSME  
                  - Questions reçues par courriel  
                  - Courriel du 10 juin 2022 de M. Müller  
                  - Préavis du Bureau communal des écoles (BCE) accepté par le Conseil communal dans sa séance du 16 novembre 2022

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET  
  - La Municipalité pour information  
  - Suite à validation par le CET sur le site internet communal

---

<sup>2</sup> Accueil pour enfants en milieu scolaire

CET

*20 septembre 2022*

# Fin d'année scolaire

- ▶ Similaire aux années précédentes
- ▶ Evénements au collège Vinet et de Chailly
- ▶ Promotions sous le Marché couvert de Montreux

# Promotions

- ★ Logistique commune aux deux établissements
- ★ Montreux-ouest en matinée
- ★ Montreux-est dans l'après-midi
- ★ Soutien des autorités et des services communaux

# Montreux-ouest

## Rentrée scolaire 2022

- ★ 67 classes
- ★ 1197 élèves de 4 à 17 ans
- ★ 143 enseignant(e)s
- ★ 10 aides à l'intégration

# Montreux-est

## Rentrée scolaire 2022

- ★ 74 classes
- ★ 1370 élèves, 670 garçons et 700 filles
- ★ 150 enseignant(e)s
- ★ 16 aides à l'intégration

# Montreux-ouest

## Rentrée scolaire 2022

- ★ Locaux disponibles
- ★ 2 containers dans la cour du collège Rambert
- ★ Les arrivées d'élèves dans les classes d'accueil

# Grille horaire du secondaire

- ▲ 2016 : 32 périodes
- ▲ 2018 : 33 périodes
- ▲ 2026 : 34 périodes



# Grille horaire primaire : 28 périodes

<b>0830</b>				
<b>1200</b>				
<b>1415</b>				
<b>1545</b>				

# Grille horaire 7-8P : 32 périodes

<b>0745</b>					
<b>1200</b>					
<b>1415</b>					
<b>1545</b>					

# Grille 9-10-11S : 33 périodes

<b>0745</b>				
<b>1200</b>				
<b>1415</b>				
<b>1545</b>				

## **Questions de Mme M. Altieri**

### **Courriel du 16 août 2022**

- 1) Flyer bleu de présentation du CET et/ou adresse générale du CET et site internet de la Commune
- 2) Mention du CET dans la brochure "Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest, Informations aux élèves et parents 2022-23"

## **Questions de M. O. Müller**

### **Courriel du 16 septembre 2022**

- 1) Circulation dangereuse sur l'Av. des Alpes (suite d'une question lors d'un PV précédent) - Est-ce qu'une action de l'ASR est finalement prévue ?
- 2) Ma question (par courriel adressée à Mme Pellet le 7 juin 2022) demandant quelle était la base légale qui permettait d'envoyer les élèves en congé déjà le jeudi soir déjà avant les vacances d'été alors que l'année scolaire dure jusqu'au vendredi soir y compris n'a pas reçu de réponse.
- 3) Concernant le dernier jour d'école à Etraz, un cortège était prévu le 1er juillet à 18h00. II a été annulé à 12h en prévision d'un gros orage qui a effectivement eu lieu et qui aurait effectivement été problématique.

Les deux questions que j'ai sont (et qui ne concernent peut-être que Etraz ?):

- a. Est-il possible de prévoir des programmes pluie ? Par exemple les élèves restent dans les classes et les parents peuvent venir, ou alors on fait dans la salle de gym ou autre lieu couvert.
- b. Serait-il possible de mettre en place de véritables fêtes des écoles, comme cela se fait par exemple à Lausanne (le mercredi) ou à La-Tour-de-Peilz (le samedi) ?

4) Inscriptions au sport scolaire facultatif: c'est toujours la même panique avec son lot de discussions, de peines et de joie... Est-il prévu d'assouplir ou de changer le mode d'inscription ?

5) Où en sont les projets de construction de la salle de gym triple et de l'extension du collège de Montreux-Est ? A quelle(s) rentrée(s) est-ce que ces deux bâtiments seront fonctionnels ?

## **Courriel de M. O. Müller du 10 juin 2022**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Chef de service,

Suite à la séance du CET de mardi passé, le 1/4 parents a vu que le règlement du CET stipule à son art. 14 que "*Le Chef de service assiste aux séances avec voix consultative*".

La votation pour enlever le passage en gras était à égalité de 4 pour et 4 contre (le reste en abstention) et c'est donc finalement la voix de la présidente qui a tranché (pour le maintien du passage en gras).

M. Smith était l'une des 4 voix favorables au maintien du passage en gras et si sa voix n'aurait effectivement dû n'être que consultative (selon notre compréhension), cela aurait fait basculer le résultat du vote.

Ce n'est pas tant pour contester ce vote que nous revenons vers vous mais bien plutôt pour bien comprendre le(s) rôle(s) de M. Smith dans le CET.

M. Smith, Chef de service, est intégré au CET comme représentant de la société civile. En fouillant les PV, je n'ai pas réussi à trouver en quelle qualité.

Si M. Smith assiste aux séances en tant que représentant de la société civile (avec voix délibérative) et aussi en tant que Chef de service (avec voix consultative), il a donc une double casquette qui peut éventuellement poser des problèmes de conflits d'intérêts. C'est peut-être pour cette raison que le règlement a voulu que la voix du Chef de service ne soit que consultative.

L'objet de ce courriel est avant tout de **clarifier la fonction de M. Smith dans le fonctionnement du CET et d'être à l'aise lors des futures délibérations du CET.**

En aparté, je me permets de relever qu'il serait intéressant d'avoir à quelque part une liste plus précise des membres du CET incluant leurs fonctions respectives - ni le PV de la séance constitutive ni la liste des membres du CET transmise à cette occasion ne mentionnent cela.

S'il vous est possible d'apporter quelques clarifications aux questions soulevées dans ce courriel au plus tard lors de la prochaine séance de CET, cela serait apprécié.

Je vous présente, Madame la Présidente, Monsieur le Chef de Service, mes meilleures salutations et souhaite à toutes et tous un excellent été et de bonnes vacances,

Olivier Müller  
Membre du 1/4 parents

**Préavis No 33/2022**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement.

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le jeudi 3 novembre 2022 à 19 h. 00,

à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux

## **Table des matières**

1	Objet du préavis .....	2
2	Historique .....	2
2.1	ETACOM.....	2
2.2	La convention .....	2
2.3	L'abrogation de la convention.....	3
3	Développement .....	3
3.1	Les ambitions du projet de création du Bureau Communal des Ecoles.....	3
3.2	La création du Bureau Communal des Ecoles .....	3
3.3	L'échéancier de la reprise des tâches conventionnées.....	5
3.4	Situation actuelle.....	6
4	Conséquences financières.....	6
4.1	Ressources humaines .....	7
5	Développement durable .....	7
5.1	Social .....	7
5.2	Economique.....	7
5.3	Environnemental .....	7
6	Position de la Municipalité.....	8
7	Conclusions .....	9

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

L'objet de ce préavis porte sur la pérennisation des postes auxiliaires et la création de postes pour assurer le fonctionnement du Bureau Communal des Ecoles (BCE) ouvert en août 2021 au sein du Service Cohésion Sociale, Familles et Jeunesse et entraînant une restructuration de celui-ci. Cette création répond à la décision, prise par la DGEO<sup>1</sup>, d'abroger la convention Etat-Commune permettant la délégation de tâches parascolaires de responsabilité communale selon la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO, 2012)<sup>2</sup>. La Commune répond ainsi à la contrainte légale de gestion de tâches auparavant assumées conventionnellement par les établissements scolaires.

## **2 Historique**

### **2.1 ETACOM**

L'historique de la création du Bureau Communal des Ecoles de Montreux remonte au projet Etat - Communes pour la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes, mieux connu sous le nom d'ETACOM. Ce projet a vu le jour en 1999 et visait à améliorer la qualité des prestations publiques, à réduire les coûts financiers globaux, à désenchevêtrer les tâches, à octroyer une plus grande liberté de décision aux communes et à atténuer les inégalités fiscales entre les communes. Cela allait avoir un impact certain sur la gestion des écoles, dont les tâches étaient distribuées entre les communes et l'Etat, fondé jusqu'alors sur un système s'appuyant sur une Commission Scolaire.

En décembre 1999, le Grand Conseil a adopté le premier paquet de mesures visant à atteindre les objectifs d'ETACOM. Une nouvelle répartition, pour un premier groupe de tâches (école – ambulances – justice), a été effectuée à ce moment. Deux autres trains de mesures ont par la suite été adoptés, mais qui concernaient peu les écoles. La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) de 2011 a clarifié le désenchevêtrement des tâches scolaires entre l'Etat et les communes, en stipulant les responsabilités de chacun des partenaires (Etat-communes). L'Etat se rendait principalement responsable du personnel administratif et pédagogique, alors que les communes devaient garder la main sur les bâtiments, les transports et les activités parascolaires.

### **2.2 La convention**

Le choix fait par une majorité de communes vaudoises fut d'établir des conventions relatives aux prestations communales exécutées par l'administration des établissements scolaires. Concrètement, il s'agissait de déléguer les tâches administratives parascolaires, de responsabilité communale, aux directions et secrétariats scolaires. De caractère temporaire, ces conventions permettaient d'assurer la transition vers la division des tâches établie par ETACOM, sans bousculer le fonctionnement quotidien des écoles.

La Commune de Montreux a entériné sa première convention avec la DGEO en 2004 et l'a renouvelée en 2013. Entre 2004 et 2018, cette convention a défini le cadre des relations entre les établissements scolaires montreusiens et la Commune de Montreux. Même si cette situation se voulait temporaire, elle s'est installée dans les habitudes des directions d'écoles et du

---

<sup>1</sup> Direction Générale de l'enseignement obligatoire

<sup>2</sup> LOI 400.02 sur l'enseignement obligatoire, 2011. Articles 27 à 37, 130, 132, 133, 138 et 139.



Service Cohésion sociale, Familles et Jeunesse (SFJ), car elle permettait une souplesse de fonctionnement convenant tant aux établissements scolaires qu'à la Commune.

### **2.3 L'abrogation de la convention**

Par courrier du 26 octobre 2018 (annexe 2), la DGEO a formalisé l'abrogation de la convention, fixant un délai au 1<sup>er</sup> août 2019 pour la « mise à 0 de l'Annexe 1 » de la convention, qui déterminait l'équivalent temps plein (EPT) du travail communal effectué par des employés cantonaux (Direction et Secrétariat).

Vu l'ampleur des tâches à reprendre, il est apparu d'une part qu'une organisation importante serait nécessaire et d'autre part que le délai souhaité par la DGEO était irréaliste. Des négociations ont donc eu lieu avec la DGEO, dans le but de pouvoir procéder par étapes.

## **3 Développement**

### **3.1 Les ambitions du projet de création du Bureau Communal des Ecoles**

Les tâches scolaires de responsabilité communale autrefois accomplies par les directions et secrétariats d'école ont dû être reprises et le BCE a été modélisé dans une relative urgence.

Entre 2019 et 2022, les tâches suivantes ont été progressivement reprises :

- Liaison avec le service des domaines et bâtiments, sport (DBS) pour l'occupation des bâtiments scolaires et les sports scolaires facultatifs
- Gestion des restaurants scolaires
- Gestions des devoirs et études surveillés
- Organisation des transports scolaires et délivrance des titres de transport
- Gestion des employés parascolaires communaux
- Gestion des budgets, refacturation et contrôles des comptes
- Organisation et financement d'activités et événements
- Gestion administrative des camps, des activités culturelles et sportives pour écoliers
- Gestion des activités de prévention en milieu scolaire (Conseillères école-famille, sécurité routière, service dentaire, Fondation PROFA<sup>3</sup> etc.)

### **3.2 La création du Bureau Communal des écoles**

Le concept au cœur du projet de reprise des tâches scolaires communales est celui de formaliser une école montreusienne ; de lier les deux établissements par l'entremise du BCE en plaçant l'écolier montreusien au cœur de la démarche. Cela vise l'équité pour tous les enfants scolarisés à Montreux, quel que soit l'établissement fréquenté. Pour cela, il faut un interlocuteur communal fort - et facilitateur - auprès des directions d'école, incarné par le BCE. Cela demande des ressources conséquentes.

L'objectif va au-delà de reprendre à l'identique les tâches administratives jusque-là effectuées dans les secrétariats et décanats des deux établissements. La perte de la proximité avec les usagers principaux des écoles (les élèves et leurs parents) ainsi qu'une volonté de rassembler les deux écoles (est et ouest) imposent de se projeter dans une organisation et un fonctionnement dynamiques et modernes, entre autres en intégrant la cyberadministration.

---

<sup>3</sup> Présente dans tout le canton de Vaud, la Fondation PROFA contribue au développement de la qualité de la vie affective, relationnelle et sexuelle de toutes les personnes, à chaque étape de leur vie.

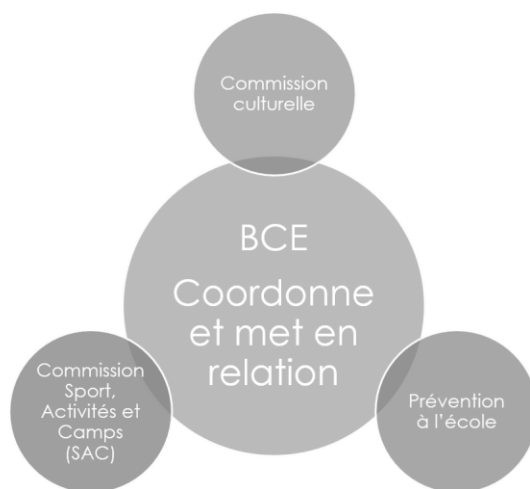
Premièrement, il est essentiel d'établir un partenariat collaboratif avec les directions des deux établissements scolaires, qui voient leurs prérogatives et leur autonomie amoindries, en mettant à disposition un interlocuteur de rang adéquat : l'adjoint aux écoles.

Deuxièmement, pour être en mesure de communiquer ouvertement et directement avec les parents malgré la perte de proximité, le BCE doit trouver sa place par l'efficacité de ses outils et par l'humanité de ses services. C'est pourquoi la plateforme numérique « monenfant.ch » a été créée en 2019 et continue d'être développée et que, dès août 2021, le BCE a ouvert un guichet physique tous les matins de 8h à 12h, plus le mercredi après-midi de 14h à 16h.

Troisièmement, afin de permettre une harmonisation des activités extrascolaires communales (camps, courses d'école, sorties culturelles et célébrations annuelles ou ponctuelles, etc.), trois commissions consultatives de coordination ont été mises en place en 2022. Ces commissions ont pour buts de partager les bonnes pratiques entre les écoles montreusiennes, d'harmoniser, d'encadrer et de valider le financement des programmes d'activités scolaires et parascolaires de qualité :

- Commission Sport, Activités et Camps
- Commission Culturelle
- Commission Prévention

Ces commissions seront pilotées par l'adjoint aux écoles.



Les commissions comptent des représentants des décanats, des services communaux concernés ainsi que de la société civile, selon leur contribution. L'adjoint aux écoles assure la coordination des activités de responsabilité communale et entretient le lien avec les deux établissements.

Les décisions stratégiques sont discutées lors de séances idoines auxquelles participent les directions de chaque Etablissement et la direction SFJ.

Le BCE se veut un service complet et répondant aux besoins de tous les acteurs impliqués, afin de garantir des prestations communales de qualité.

### 3.3 L'échéancier de la reprise des tâches conventionnées

Avant 2011, ce travail avait été chiffré par les directions en équivalent temps plein (EPT) dans l'annexe 1 à la Convention de 2013. Cette annexe liste l'ensemble des tâches communales effectuées par les employés administratifs cantonaux : Direction et Secrétariat et le nombre d'heures attribuées à ces tâches, pour arriver à un total EPT facturé à la Commune de Montreux sur la base d'un salaire moyen « Direction » et d'un salaire moyen « Secrétariat ».

L'objectif premier du BCE a été de remettre cette annexe à 0 EPT. Il a été atteint à la rentrée 2022 considérant deux objectifs parallèles :

- Combler la perte de proximité des services parascolaires en actualisant certains processus grâce à des outils numériques ;
- Assurer une équité de service à tous les écoliers montreusiens.

Pour ce faire, une équipe de projet et une équipe administrative ont été mises en place progressivement, afin d'assurer l'intérim entre une structure provisoire et une organisation définitive :

- Mai 2020, un poste d'employé d'administration auxiliaire (CDD) à 20% est créé pour gérer les aspects financiers et monefant.ch.
- Mars 2021, le groupe de projet est mis en place avec l'engagement d'un nouveau chargé de projet à 30% et d'une consultante externe.
- Juin 2021, un poste d'employé d'administration auxiliaire (CDD) à 60% est créé afin d'ouvrir officiellement le Bureau Communal des Ecoles et de gérer les transports scolaires, le service à la clientèle et les devoirs et études surveillés.
- Janvier 2022, le poste d'employé d'administration auxiliaire est passé de 20% à 50%, pour reprendre les tâches entourant l'aspect financier de monefant.ch et les finances scolaires.

Soit 1,4 EPT constitué d'auxiliariat.

La création du BCE a également été l'occasion de revoir la gestion d'un certain nombre de prestations parascolaires préexistantes, par exemple le service dentaire scolaire, réorganisé dès août 2020, ou les repas de midi dans les accueils pour écoliers en milieu scolaire (APEMS), tâches effectuées depuis 2011.

En parallèle, le projet a pris forme avec les étapes et phases suivantes :

- Août 2019, lancement de la plateforme monefant.ch afin de gérer les restaurants scolaires ;
- Août 2021, lancement de la première phase du projet BCE, avec l'ouverture du guichet et de la ligne téléphonique BCE, l'intégration de la gestion des devoirs surveillés à monefant.ch et la reprise de l'organisation des transports scolaires.
- Mai 2022, lancement de la deuxième phase du projet BCE, avec la création des commissions consultatives de coordination, la reprise de l'organisation des camps et activités parascolaires et la coordination des activités de prévention.

Certaines des tâches administratives et de direction ont été absorbées par le personnel en place. Le poste de chargé de projet à 30% ne permet tout simplement pas d'assumer l'ensemble de la charge de travail<sup>4</sup>. La reprise obligée de toutes les responsabilités de l'annexe

---

<sup>4</sup> Voir Annexe 3 : Responsabilités de l'Adjoint aux Ecoles.

1 de la Convention ajoute une charge considérable dans un service déjà fort occupé. La création du poste d'adjoint aux écoles permet de pallier cette situation.

### **3.4 Situation actuelle**

Dans la convention de 2013, les tâches déléguées aux écoles avaient été chiffrées à 0,74 EPT. Cette estimation effectuée par les écoles s'appuyait sur les besoins de l'époque. Elle est largement obsolète et n'est pas indexée au nombre croissant d'élèves (+15% 2013-2022). Il faut y ajouter la charge de travail supplémentaire causée par le désenchevêtrement écoles-BCE.

Le BCE est désormais responsable des processus financiers, du contrôle de la facturation et de l'établissement des budgets communaux des deux EPSM<sup>5</sup>. Il développe également la refacturation systématique des dépenses parascolaires imputables à la DGEO comme, par exemple, la part des coûts d'activités parascolaires prise en charge par le Canton <sup>6</sup>.

Il est à noter que le Service domaines et bâtiments, sport gère indépendamment, mais en coordination avec le BCE, l'ensemble des responsabilités liées aux bâtiments scolaires et au mobilier scolaire, ainsi que les Sports scolaires facultatifs.

Pour assurer complètement les tâches communales liées à l'école montreusienne, il est nécessaire de :

- pérenniser le poste d'employé d'administration de 0.6 EPT ;
- pérenniser le poste d'employé d'administration de 0.8 EPT, afin de permettre le suivi financier allant croissant au gré de l'augmentation des élèves et des prestations ;
- créer un poste d'adjoint aux écoles de 1 EPT, pour diriger le BCE, considérant le travail de liaison avec les parents, les deux EPSM, les autres services communaux et la conduite du personnel parascolaire.

En somme, l'adjoint aux écoles aura la responsabilité des 3 employés administratifs du BCE, des 24 collaboratrices dans les APEMS et restaurants scolaires, des 2 collaboratrices au service dentaire, des 2 conseillères école-familles, des 2 animateurs de camps scolaires, du cuisinier desdits camps et de la cinquantaine d'auxiliaires aux devoirs et études surveillés<sup>7</sup>.

## **4 Conséquences financières**

Au 31 août 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 7 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 82 millions.

---

<sup>5</sup> Etablissements primaires et secondaires de Montreux

<sup>6</sup> La part des accompagnants et enseignants dans les dépenses de transport, de logement, de frais d'activité et de repas est prise en charge par la DGEO, les Communes doivent refacturer cette quote-part à partir des factures uniques pour les frais des enfants et des adultes en charge, cela est communément appelé « refacturation communale ».

<sup>7</sup> Voir annexe 3 : Responsabilités de l'Adjoint aux Ecoles.

## 4.1 Ressources humaines

Pour assurer les prestations du BCE, les postes d'auxiliaires sont à pérenniser et renforcer :

- Un poste d'employé administratif du BCE de 0.6 EPT. Actuellement engagé en qualité d'auxiliaire.
- Un poste d'employé administratif du BCE de 0.8 EPT. Pérennisation d'un poste de 0.7 EPT d'auxiliaire, à renforcer de 0.1 EPT.
- Un poste d'adjoint aux écoles (BCE) de 1 EPT. A créer.

Fonction	Evolution de la dotation	Charge actuelle	Charge future	Différence
Un poste d'employé administratif	0.6 à 0.6	54'415.85	54'415.85	0.00
Un poste d'employé administratif	0.7 à 0.8	50'330.85	80'791.90	30'461.05
Adjoint aux écoles	0.0 à 1.0	0.00	166'405.70	166'405.70

Il est à relever au passage l'économie de la convention, qui, lors de la dernière facturation, se montait à une somme d'environ CHF 95'000.- comptabilisée sur les comptes 521.3189 et 523.3189.

## 5 Développement durable

### 5.1 Social

La création d'un guichet physique au BCE améliore le service à la population et permet aux personnes moins bien intégrées ou moins à l'aise avec la cyberadministration d'avoir accès à des services humanisés et de qualité. Typiquement, des parents maîtrisant mal le français ou des personnes en difficulté avec les nouvelles technologies peuvent recevoir l'aide et l'attention nécessaires, afin d'accéder aux services publics. De plus, les services dispensés aident à l'intégration culturelle ainsi qu'à l'égalité des opportunités au sein de l'école publique.

### 5.2 Economique

La création du BCE assurera des choix économiques en favorisant les achats auprès des acteurs locaux et l'utilisation optimale des infrastructures communales. De plus, la maîtrise des budgets et des finances scolaires permettra une meilleure compréhension et prévision des dépenses publiques.

### 5.3 Environnemental

Le BCE sera intégré dans les locaux de la direction SFJ. Aucune nouvelle infrastructure lourde n'est nécessaire.

Situé à proximité de la gare et de plusieurs arrêts de bus, disposant de quelques places deux-roues le BCE est idéalement situé pour favoriser les déplacements en transports publics, tant pour les usagers que les collaborateurs.

Comme évoqué précédemment le BCE, en ayant la maîtrise des choix économiques, pourra influencer sur celui des fournisseurs en privilégiant si possible les commerces de proximité et ainsi limiter l'impact des transports sur l'environnement.

## **6 Position de la Municipalité**

La volonté étatique de renoncer à un conventionnement des tâches dévolues aux communes par la législation nécessite une restructuration administrative des écoles montreusiennes avec, pour objectif premier, un meilleur service en faveur des usagers des établissements scolaires.

Depuis plus de 10 ans, l'augmentation du nombre d'élèves, l'évolution de la prise en charge des tâches parascolaires (création des APEMS par exemple) ainsi que la nécessaire coordination de deux Etablissements aux cultures parfois divergentes, ont alourdi la gestion scolaire communale et abouti à la mise en place progressive et éclatée de structures administratives.

Avec la pérennisation d'un Bureau Communal des Ecoles, il s'agit de rassembler cette gestion éclatée, de coordonner et optimiser les tâches communales relatives à l'école montreusienne, pour améliorer les prestations et le service à la population.

## 7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 33/2022 de la Municipalité du 9 septembre 2022 au Conseil communal relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. de la pérennisation d'un poste d'employé administratif BCE de 0,6 EPT
2. de la création d'un poste d'employé administratif BCE de 0,8 EPT (pérennisation de 0.7 EPT existant et création de 0.1 EPT) ;
3. de la création d'un poste d'Adjoint aux écoles BCE de 1 EPT
4. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants ;

Ainsi adopté le 9 septembre 2022

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

O. Gfeller

L.S.

F. Grec

Annexes :

Annexe 1 : Index des acronymes

Annexe 2 : Courrier du 26 octobre 2018 de la DGEO à la Municipalité de Montreux

Annexe 3 : Responsabilités de l'Adjoint aux Ecoles

Délégation municipale : Madame Jacqueline Pellet, Conseillère municipale

# **Annexe 1**

## Index des acronymes

BCE : Bureau Communal des Ecoles

SFJ : service de la cohésion Sociale, Familles et Jeunesse

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

ETACOM : Projet Etat – Communes pour la répartition des tâches et charges entre les deux parties

LEO : Loi sur l'Enseignement Obligatoire

DBS : service des Domaines et Bâtiments, Sport

PROFA : ligue vaudoise Pro Familia

ETP : Equivalent temps plein

CDD : Contrat à durée déterminée

APEMS : Accueils Pour Enfants en Milieu Scolaire

EPSM : Etablissement primaire et secondaire de Montreux



Direction générale  
de l'enseignement  
obligatoire

Annexe 2

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Commune de Montreux  
Monsieur Laurent Wehrli  
Syndic  
Grand-Rue 73  
CP 2000  
1820 Montreux

COMMUNE DE MONTREUX  
Transmis à SFJ  
 par courriel  
R 29 OCT. 2018  
ph. M. L. Wehrli  
Mme J. Pellet  
AG/juriste - séance

Réf. : AB/CB/sl

Lausanne, le 26 octobre 2018

**Abrogation de la Convention relative aux prestations communales exécutées par l'administration des deux établissements scolaires.**

Monsieur le Syndic,

Suite à la séance qui s'est tenue le 8 octobre dernier dans vos locaux en présence de Madame la Municipale Jacqueline Pellet, Monsieur le Chef de service Simon Smith et Madame Christine Bossuat, Directrice générale adjointe à la DGEO, et conformément à ce qui a été convenu, nous formalisons ici l'abrogation de la Convention mentionnée en marge (mise en œuvre en 2004 et mises à jour en 2011 puis le 01.08.2013) afin de permettre à la Commune de Montreux de reprendre sous sa responsabilité les tâches scolaires communales actuellement déléguées aux directions des deux établissements scolaires, et ceci dès le 1er août 2019.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, à l'expression de nos sentiments distingués.



Alain Bouquet  
Directeur général



Christine Bossuat  
Directrice générale adjointe

**Copie :**

- Monsieur Laurent Husson, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
- Monsieur Gérald Fankhauser, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
- Madame Muriel Gross, Conseillère en organisation pour la région du Lavaux et Riviera – DGEO-DOP

## Responsabilités de l'adjoint aux écoles - Bureau Communal des Ecoles - Août 2022

